

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 01/03/2023

Admission numéro : **RACC-07-30**

Société titulaire

TUBOSIDER SPA
Strada Statale 231, N8/A
12066 Monticello d'Alba
Italie

Dispositifs Raccordés

3N.TU-bpl.58a

TUBOSIDER S.p.A.
Barrière d'ouvrage d'art en acier d'entraxe 2,25 mètres.
Certificat CE n° 0497/CPR/3242

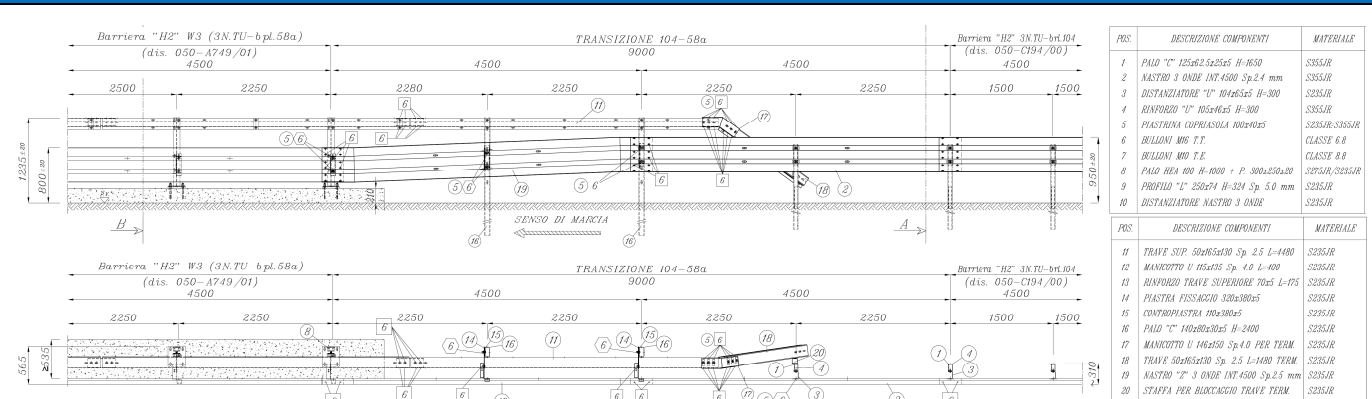
3N.TU-brl.104

TUBOSIDER S.p.A.
Barrière d'accotement en acier d'entraxe 1,5 mètre.
Certificat CE n° 485/2131/CPR/2016

Description du raccordement

Raccordement : **TR10458a**
Raccordement avec pièces spécifiques
Evaluation par simulation numérique

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue : **H2**
Largeur de fonctionnement : **W5 (1.6m)**

Marquage



Etiquette apposée sur les pièces spécifiques du raccordement (poteau C; glissière 3N, poutre supérieure, manchon de raccordement, contre-platine, platine, étrier)

La présente fiche technique délivrée par ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.

DECISION D'ADMISSION Le 12/11/2019 sous N°RACC-07-30 RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2023	DISPOSITIFS DE RETENUE RACCORDEMENTS DE BARRIERES DE SECURITE
Adresse du titulaire : Tubosider SpA Strada Statale 231, N8/A 12066 Monticello d'Alba Italie	Représentée par : DESAMI France 765, Avenue des frères Lumière 69250 Neuville sur Saône France
<i>Site(s) de production</i>	
Tubosider S.p.A (Monticello d'Alba, Italie)	
Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Raccordements et extrémités de file performantes des dispositifs de retenue" révision 5	
Dénomination: TR10458a Systèmes raccordés:	
3N.TU-bpl.58a 0497/CPR/3242	3N .TU-brl.104 485/2 131/CPR/2016
Type d'évaluation: B: Simulations numériques	
La fiche technique du 01/03/2023 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.	
Cette décision est valable jusqu'au 29/02/2024 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.	
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr	
En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
<p>Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN</p> 